# **PROCES VERBAL**

## Réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2016

## Présents:

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard.

<u>Absent excusé</u>: STEUNOU Sylvie (donne pouvoir à PAMPANAY Fabienne), AKALP Jacqueline (donne pouvoir à GAUTIER Anne), PINSON Zofia (donne pouvoir à SAVÉAN Bernard).

Secrétaire de séance : COURTOIS Jean-Yves.

Budget primitif 2016

### **Budget annexe assainissement:**

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget annexe Assainissement. La proposition s'équilibre en <u>fonctionnement</u> à 32 152 € et présente en *dépenses* :

- ➤ 11 928 € de dotations aux amortissements
- > 7 400 € d'intérêts d'emprunts
- > 3 100 € de charges à caractère général

#### et en recettes

- ➤ 11 000 € de redevance d'assainissement
- > 7 831 € de dotation du budget principal
- > 13 321 € d'amortissements.

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 9 724 €.

Pour la section <u>investissement</u>, les prévisions s'équilibrent à 34 740,58 € et présentent en *dépenses* :

- ➤ 13 321 € de subventions d'équipements
- > 11 419,58 € de solde d'exécution négatif (report de 2015)
- ➤ 10 000 € de remboursement de capital d'emprunt

#### et pour les recettes

- > 13 089,26 € de report de 2015.
- ➤ 11 928 € de subventions
- > 9 724 € de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel du budget annexe assainissement.

## **Budget principal:**

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal. Il précise que le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni dans l'après-midi et a validé le projet de BP qui lui a été proposé. La subvention de fonctionnement à lui verser est donc arrêtée. La proposition de budget s'équilibre en <u>fonctionnement</u> à 473 870 € et présente en *dépenses* :

- ➤ 199 857 € de charges de personnel
- ➤ 143 380 € de charges à caractère général
- > 58 059 € d'autres charges de gestion courante
- > 26 200 € d'intérêts d'emprunts
- > 9 000 € d'atténuations de produits
- > 5 976 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- > 400 € de charges exceptionnelles

#### et en recettes

- > 202 090 € de dotations, subventions et participations
- > 195 500 € d'impôts et taxes
- > 41 660 € d'autres produits de gestion courante
- > 24 200 € de remboursement sur rémunération du personnel
- ➤ 10 420 € de produits des services du domaine et des ventes

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 30 998 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 454 268 € et présentent en dépenses :

- > 50 000 € pour l'agrandissement du cimetière.
- ➤ 15 000 € pour la fin des travaux de mise aux normes de l'école.

- > 2 500 € pour la restauration du calvaire de Crech Morvan.
- ➤ 10 000 € pour la réparation des chemins communaux.
- > 6 410 € pour le solde des travaux de remplacement des ballons fluos de l'éclairage public.
- > 10 000 € pour la sécurité routière.
- ➤ 4 000 € de provisions pour les travaux de voirie 2015.
- ≥ 241 400 € pour la 1ère tranche des travaux de réfection de la salle des fêtes (cuisine, sanitaires, électricité).
- ➤ 72 200 € de remboursement de capital d'emprunt et de cautionnements.
- 6 500 € de remboursement de plan de relance FCTVA.
- > 12 768 € d'opérations d'ordre.

#### et pour les recettes

- > 7 400 € de subvention pour l'opération cimetière
- > 20 250 € de subvention pour l'école
- > 3 000 € de subvention pour la sécurité routière
- ➤ 172 082 € de subvention pour la salle des fêtes (70 % du montant des travaux).
- > 133 482,92 € d'opérations financières dont 17 000 € de FCTVA et 113 982,92 € d'excédents de fonctionnement de 2015 et 2 500 € de cautionnements.
- > 30 998 € de virement de la section de fonctionnement.
- > 5 976 € d'opérations d'ordre.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du programme d'investissement est donc de 81 079,08 €.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel communal.

## Rétrocession de biens sans maître à Coz Salou et au Danouët

Monsieur le Maire rappelle que 4 terrains appartenant précédemment à M. Jean-Louis MORVAN décédé le 5 mars 1955 à SAINT-NICOLAS-DU-PELEM restent vacants et sans maître sur la commune de LANRIVAIN. M. et Mme QUENDERFF du Moulin de Saint André souhaitent acquérir au moins l'une de ces parcelles. Afin de pouvoir leur rétrocéder ce terrain, la commune s'est approprié ces terrains lors du Conseil Municipal du 11 janvier par la procédure de bien vacant et sans-maître. Il avait été convenu de proposer les parcelles aux exploitants en place, à savoir, M. et Mme QUENDERFF pour les parcelles cadastrées C n°963 (28a70 ca) et 964 (46a55ca) et M. et Mme GICQUEL pour les parcelles C n°851 (40a58ca) et 641 (12a58ca). Ces terrains ont été estimés par les domaines aux prix respectifs de 775 €, 1 250 €, 1 100 € et 350 €. Les acquéreurs potentiels en ont été informés par courrier et chacun a donné son accord pour l'acquisition des terrains au tarif proposé. M. QUENDERFF indique qu'il ne prendra pas part au vote, étant intéressé à titre personnel. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de vendre ces terrains, propose l'intervention du service du droit des sols du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour la régularisation de la vente, autorise M. Le Maire et M. LE CAM Adjoint au Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation.

## Motion de soutien aux agriculteurs et à leurs familles

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait donné lecture d'une motion de soutien aux agriculteurs et à leurs familles proposée par l'AMF 22. Après échanges entre les conseillers municipaux, il en est ressorti que cette motion ne reflétait pas totalement la vision de la majorité des élus de LANRIVAIN. Une commission avait donc été mise en place afin de rédiger une nouvelle motion de soutien avant ce Conseil Municipal. Messieurs Bernard SAVEAN, Serge LE LOUARN et Jean-Yves COURTOIS ont souhaité se charger de cette rédaction. Ils proposent la motion suivante : « Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations. Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole. Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraineront une meilleure rémunération des producteurs. Travailler à perte est inacceptable et les conséquences humaines sont dramatiques (suicide, dépression...). Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles représentant les différents courants de pensée et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. ». Monsieur le Maire propose de prendre cette motion de soutien pour l'ensemble du Conseil Municipal. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce nouveau texte et mandate Monsieur le Maire pour prendre cette motion de soutien au nom du Conseil Municipal.

## Accord de libre-échange USA-Union Européenne

Monsieur le Maire annonce que les élus communaux sont interpellés par Michel VASPART, Sénateur des Côtes d'Armor, Maire de PLEUDIHEN-SUR-RANCE, au sujet d'une pétition initiée par INTERBEV (interprofession bétail et viandes) qu'il a cosignée. Cette pétition vise à s'opposer à l'importation massive de viandes bovines américaines

issues de feedlots, dans le cadre du TTIP, accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union Européenne. Les liens vers les pétitions en ligne seront transmis par mail demain aux Conseillers Municipaux. En complément de la pétition des élus, une pétition citoyenne est mise en ligne. Les coordonnées sont disponibles en Mairie. Afin que chaque conseiller municipal ait le temps de prendre connaissance de ce dossier, Monsieur le Maire propose d'échanger de nouveau sur ce point lors du prochain Conseil Municipal et de prendre éventuellement position au nom du Conseil comme fait précédemment.

## Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une journée d'information sur les programmes européens pour les communes jumelées en Europe aura lieu à l'hôtel du Département des Côtes d'Armor le 23 mars 2016.
- Une réunion sur les écoles rurales organisée par le pays COB aura lieu vendredi 11 mars 2016 à 17 h à la salle des fêtes du MOUSTOIR. M. Joseph GESTIN et Mme Anne GAUTIER sont chargés de représenter la commune à cette réunion.
- Le compte-rendu annuel du SATESE est disponible en Mairie.
- Marcel GUILLOU, chanteur de LANRIVAIN recevra le 19 mars 2016 la médaille d'officier des arts et des lettres. A l'issue de la cérémonie officielle à laquelle est conviée l'ensemble du Conseil Municipal, un grand fest-deiz ha noz aura lieu. A l'initiative de la mairie, les associations communales qui ont souhaité participer se sont organisées pour la restauration sur la place lors de cet évènement. Les personnes volontaires pour aider au bon déroulé de cette journée peuvent transmettre leurs disponibilités en Mairie.
- Point sur l'école.
- Point sur le recensement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance, Jean-Yves COURTOIS Adjoint au Maire.